

HÉBERT, Robert, *Le procès Guibord ou l'interprétation des restes*. Montréal, Éditions Triptyque, 1992. 193 p.

Yvan Lamonde

Volume 46, numéro 4, printemps 1993

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/305158ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/305158ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Lamonde, Y. (1993). Compte rendu de [HÉBERT, Robert, *Le procès Guibord ou l'interprétation des restes*. Montréal, Éditions Triptyque, 1992. 193 p.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 46(4), 681–683.

<https://doi.org/10.7202/305158ar>

HÉBERT, Robert, *Le procès Guibord ou l'interprétation des restes*. Montréal, Éditions Triptyque, 1992. 193 p.

Il n'y a pas d'étude un tant soit peu définitive, en français, de cette «Affaire» d'un typographe de l'Institut canadien de Montréal auquel on refuse, en 1869, la sépulture en terre catholique; hier et aujourd'hui, ce sont les «anglos» Canadiens ou Québécois qui s'intéressent à ce «psychodrame national».

Auteur de *Mobiles du discours philosophique. Recherche sur le concept de réflexion* (1978) et d'une anthologie, *L'Amérique française devant l'opinion étrangère, 1756-1960*, Robert Hébert, professeur de philosophie au Collège de Maisonneuve, n'a pas voulu produire cette analyse définitive ni faire œuvre d'historien. Il ne prétend pas couvrir les sources et les études ni épuiser la compréhension du contexte. Il réédite (p. 24-88) la plaidoirie de Joseph Doutre au procès de Guibord et sa réplique aux plaidoiries de la Défense, et livre au lecteur son «carnet du chercheur» (p. 99-193), son interprétation des «restes» de Guibord et de Joseph Doutre. L'ouvrage est dépayçant pour l'historien qui, consciemment ou pas, a décidé une fois pour toutes de s'intéresser aux restes et de ne pas faire étalage de sa recherche mais plutôt des résultats. Tout pour le produit, peu ou prou pour les motivations et pour le processus.

L'intérêt de l'ouvrage est certes dans le ton mais aussi dans les apports à la connaissance. Le ton est celui d'un philosophe qui tient à penser de quelque part, qui cherche un matériau «local» à universaliser. En bon épistémologue, R. Hébert relève le défi de penser ses *a priori* et ceux de Kant: «si je ne connais 'mon histoire inconnue', je ne sais pas pourquoi je parle et crois devoir penser vraiment de telle manière, et pas une autre». On comprend facilement qu'il en appelle à une «histoire de la pensée québécoise» qui puisse être «un baume» sur ce questionnement incatrisable.

Car il y a de la douleur, de la passion, de l'anxiété dans ce carnet du chercheur: «Tout ce que j'ai écrit et rendu public depuis quinze ans a été

conçu comme une expérience qui rentre dans le corps.» Dans le sien et dans celui des autres. Dans cette analyse des «restes», la métaphore corporelle est fort présente; l'auteur réfère même «au stigmatisme comme technique d'exploration». Ce ton déterminé explique les points d'exclamation, les indignations, les formules, en un mot ce qui pourra apparaître comme surdéterminant dans l'analyse. Les historiens ne sont pas habitués à ce que les objets de leur recherche soient à ce point sur-investis et surtout à ce que cela paraisse et fasse partie intégrante du travail d'enquête. Alors pourquoi s'y intéresser? Parce que ce type d'ouvrage oblige à poser la question du récit et de l'écriture et parce que ce qu'il peut y avoir de violence conceptuelle dans cette analyse fait apparaître du nouveau.

Il faut de la passion pour s'enfoncer dans le procès de Guibord, pour se repaître de restes qui ne sont pas que corporels mais tout aussi symboliques. Que reste-t-il de Guibord, de Joseph Doutre, des Rouges, de la libre pensée, du désir de société civile? Pour R. Hébert, la vie civilisée comprend la mort civilisée et le refus de sépulture avait le sens d'un refus de mémoire. On cherchait à enterrer quelque chose d'autre; Dessaulles et Doutre l'avaient vu.

L'étonnement de R. Hébert devant ce texte fait violence à des habitudes historiographiques. Si son contentieux avec l'approche de «l'antagonisme libéral-ultramontain» est discutable, l'auteur a raison de réfléchir à partir non pas d'un manuel de classe, d'un conte ou d'un pamphlet mais d'une plaidoirie, d'un système juridique, d'un texte de droit qui «accomplit l'acte même de raison à l'instant même de son épreuve». Celui qui voit une plaidoirie comme «un acte de liberté, [une] pensée à l'œuvre et à l'épreuve» a chance d'apporter du nouveau à l'histoire du droit qui constitue l'un des secteurs les plus dynamiques de l'historiographie canadienne et québécoise.

R. Hébert ressuscite Doutre sans en faire la biographie; il aime ce «Socrate contre les Sophistes» de la défense, ce libre penseur enterré dans le lot F-1261 du cimetière protestant, sans dalle ni pierre tombale, sans «rien de lisible sur sa terre de repos». Que reste-t-il donc de ces exilés de l'intérieur, de Guibord dont on a dû oblitérer l'identité en coulant son cercueil dans le ciment — lot N-873 — de peur qu'on ne le vandalisât.

Et c'est bien parce que l'indignation et l'écriture le passionnent que l'auteur porte attention au langage de Doutre — «la foi grasse» —, aux contradictions de Francis Cassidy, tantôt président de l'Institut canadien, tantôt défenseur de la Fabrique, aux ficelles «du Jésuite», figure centrale de la dénonciation libérale au XIX<sup>e</sup> siècle. À quand, propose l'auteur, une histoire des Jésuites dans une histoire des idées et du pouvoir?

R. Hébert ne remet pas en cause l'argumentation de Doutre ni celle de Dessaulles qui défend l'Institut depuis 1862; il endosse la plaidoirie de Doutre pour qui Guibord paie la note de dix ans d'opposition à M<sup>re</sup> Bourget. Mais son étonnement tout philosophique devant les signes et les sens de cette affaire fera réfléchir.

Le lecteur aurait aimé plus de précisions (p. 89) sur les critères d'édition et les points de suspension (p. 33, 34); il se rendra compte que le Prix David réfère à Athanase et non à Laurent-Olivier (p. 22), que le grand juriste libéral

belge est François et non Frédéric Laurent (p. 96) et que Michel Bibaud est le père de Maximilien, professeur de droit (p. 123).

Robert Hébert a quelque chose de Joseph Doutre; on dirait de lui ce qu'il dit de Doutre: «La beauté de la plaidoirie de Doutre tient à cette volonté lyrique et érudite de la démonstration.» Lyrisme et érudition, voilà les deux trames de cette étude sous forme de carnet.

*Département de langue et littérature  
canadiennes-françaises  
Université McGill*

YVAN LAMONDE